

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

06/01/2022

CHRISTINE PIRÈS-BEAUNE

Députée du Puy-de-Dôme

8 ter Avenue Virlogeux

Tél : 04.73.63.55.61

Mail : permanence@christinepiresbeaune.fr



## Les raisons de mon opposition au passe vaccinal

Face à la cinquième vague épidémique qui frappe le pays, l'Assemblée nationale a examiné en première lecture le projet de loi *renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire*. Sa principale mesure est la transformation du passe sanitaire en passe vaccinal à compter du 15 janvier 2022.

Je souhaite en préambule dénoncer avec force les intimidations subies par de trop nombreux élus. Les positions des uns et des autres doivent pouvoir s'exprimer sans que des menaces soient proférées à l'encontre de quiconque : c'est l'essence même de la démocratie parlementaire.

Les outrances injurieuses du Président de la République ne sont pas davantage acceptables. Elles participent du climat de confrontation qui empêche le débat.

Je tiens aussi à rendre hommage à tous les personnels qui travaillent dans les structures de soin et dans les services publics, qui continuent de faire face héroïquement et **j'invite surtout le Gouvernement à donner les moyens nécessaires à l'hôpital public et à la médecine de ville**, et à ne plus gérer ces services essentiels sous le prisme de l'équilibre budgétaire. Depuis le début de la pandémie, la pénurie de lits de réanimation, la pénurie de matériel de protection (masques, tests, gel, blouses, etc..) dictent la politique sanitaire. Je le dénonce régulièrement, et suis exaspérée par cette incapacité à prévoir. **Donner des moyens aux services publics de santé, c'est se donner le moyen de ne pas subir les évènements.**

Malheureusement testée positive à la Covid le mardi 4 janvier, j'ai dû m'isoler sans délai. Je n'ai donc pas été en mesure de participer à la suite des débats sur le passe vaccinal. Je le regrette profondément.

Présente à l'Assemblée nationale le lundi 3 janvier, j'ai participé à l'ouverture du débat sur ce texte avant que son examen ne soit interrompu à minuit. J'ai eu l'occasion de m'exprimer puisqu'un scrutin public a été demandé sur des amendements visant à supprimer l'article 1<sup>er</sup> créant le passe vaccinal. Opposée à sa mise en œuvre, j'ai voté ces amendements de suppression. J'ai en effet toujours préféré convaincre plutôt que contraindre !

Pour lutter contre ce virus nous, Français, Européens, avons la chance de disposer d'un vaccin. Sur la base des recommandations scientifiques et des discussions que j'ai pu avoir avec les professionnels de la santé, **j'ai appelé, en responsabilité, les adultes à se faire vacciner** et demandé un déploiement équitable des doses sur l'ensemble du territoire.

Est-il pour autant souhaitable que, dans chaque commerce, dans chaque restaurant, dans chaque café, dans chaque lieu public, on puisse contrôler notre identité sous couvert de s'assurer de notre état vaccinal ? C'est là une extension inquiétante d'un pouvoir essentiellement dévolu aux forces de police et une responsabilité que les entreprises n'ont pas à porter. Plus encore, **la surenchère de contrôle - justifiée nous dit-on par la lutte contre la fraude - manque l'essentiel**. J'ai l'intime conviction que **cette nouvelle contrainte, car c'en est une, n'aura guère d'effet sur le plan sanitaire**.

**Le passe vaccinal n'est pas formellement recommandé par le Conseil scientifique**. De façon répétée, ce dernier a préconisé de tout mettre en œuvre pour s'adresser directement aux 5 millions de Français éligibles mais non-vaccinés. Ce sont ces personnes qu'il faut convaincre. Depuis des mois, **je plaide pour le renforcement de « l'aller vers »**. Dans les territoires ruraux ou en quartier prioritaire de la ville, les dispositifs existants sont d'autant plus insuffisants que leurs habitants sont souvent confrontés à des déserts médicaux. Difficile, en effet, de prendre conseil auprès du médecin traitant pour les 9 millions de Français qui n'en n'ont pas. **Le passe vaccinal ne peut se substituer à une indispensable action de terrain**, « sur mesure » et qui ne passe pas par la loi. C'est une lourde erreur de penser le contraire.

**Face au variant Omicron**, je demande depuis plusieurs semaines, sans succès, la gratuité des tests, le déploiement de capteurs de CO2 et de purificateurs d'air dans toutes les classes, la fourniture de masques FFP2 - bien plus protecteurs - notamment aux enseignants, ou encore la levée des brevets pour renforcer la vaccination dans le monde entier et limiter ainsi l'apparition de nouveaux variants. Je constate avec regret que toutes les propositions de l'opposition, pour constructives et raisonnables qu'elles soient, sont rejetées.

**Le projet de loi sur le passe vaccinal fracture au lieu de rassembler**, il divise au moment où nous avons besoin justement d'être soudés. Il ne repose sur aucune preuve d'efficacité sanitaire, alors que c'est d'efficacité sanitaire dont nous avons besoin.

**Pour toutes ces raisons, je réitère mon opposition à l'ensemble de ce texte**, en cohérence avec mes votes précédents (cf tableau joint).

Je formule, avec mon groupe, quelques alternatives, pour protéger la population tout en permettant au maximum à la vie sociale de se poursuivre normalement :

- **amplifier « l'aller vers » pour convaincre les 5 millions d'adultes réticents de se faire vacciner ;**

- **ne pas appliquer le passe sanitaire aux enfants de moins de 12 ans**, alors que les députés socialistes ont d'ores-et-déjà obtenu la non-application du passe vaccinal entre 12 et 15 ans ;

- **équiper toutes les classes des écoles, des collèges et des lycées de capteurs de CO2 et de purificateurs d'air ;**

- **fournir aux agents publics en contact avec les enfants des masques FFP2 ;**

- **revenir à la gratuité des tests pour tous.**

**Contact : Christine PIREs BEAUNE : 06.45.02.66.00**